La connexion LO

Septembre 2022

Dans ce numéro :

→ Modifications à la Directive sur l'application du Règlement sur les langues officielles – Communications avec le public et prestation des services
→ 2022-2023 Cadre de responsabilisation de gestion
→ Sondage : Plateformes de collaboration du GC
→ Sommet sur les langues officielles
→ Journée des langues officielles 2022

Les manchettes

Modifications à la Directive sur l'application du Règlement sur les langues officielles – Communications avec le public et prestation des services

La Directive sur l'application du Règlement sur les langues officielles – communications avec le public et prestation des services révisée a été approuvée par la présidente du Conseil du Trésor le 23 août. Elle a été expédiée par courriel aux personnes responsables des langues officielles (PRLO) le 7 septembre 2022 afin de les informer de son entrée en vigueur et des actions qu'elles devront prendre. Elle est également maintenant publiée sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor.

La Directive révisée permettra aux institutions de mettre en œuvre les modifications apportées en 2019 au *Règlement sur les langues officielles – communications avec le public et prestations des services* (Règlement). Ces modifications seront mises en application lors de l'Exercice de Révision de l'Application du Règlement (ERAR) qui sera lancé à la fin de 2022. Dans le cadre de l'ERAR, les institutions devront revoir la désignation linguistique de leurs bureaux. Pour certaines institutions, cela impliquera la prise de mesures spécifiques, notamment :

- définir l'aire de service, c'est-à-dire la zone géographique desservie par leurs bureaux;
- mesurer la demande de services dans une ou les deux langues officielles auprès de leur clientèle; et/ou
- consulter la communauté de langue officielle minoritaire servie afin de déterminer l'emplacement de leurs bureaux bilingues en vertu de la règle sur la proportionnalité.

Outils, ressources et formation

Le Guide des bonnes pratiques pour la mesure de la demande et le Guide à l'intention des institutions fédérales quant à l'obligation de consulter ou d'informer la population de la minorité francophone ou anglophone permettent aux institutions d'amorcer leur réflexion sur la façon la plus appropriée d'entreprendre certaines de ces mesures. Des informations détaillées sur la Directive révisée se trouvent dans les Q&R sur les modifications à la Directive sur l'application du Règlement sur les langues officielles.

Au cours des prochains mois, le Centre d'excellence en langues officielles offrira aux PRLO une formation sur l'ERAR ainsi que des présentations ciblées pour chacune des étapes à suivre afin de les guider dans les actions à entreprendre et de les outiller pour mener à bien cet exercice.

Connexions

2022-2023 Cadre de responsabilisation de gestion

Le lancement de l'exercice 2022-23 du Cadre de responsabilisation de gestion (CRG) est prévu pour la fin septembre pour une cinquantaine de grands ministères et organismes. L'une des questions de la composante de gestion (CG) de la gestion des personnes portera sur les langues officielles. Nous vous encourageons à contacter le coordinateur du CRG de votre institution pour lui proposer votre aide dans l'élaboration de la réponse, et pour fournir des preuves à l'appui de la réponse fournie.

Le CRG sert à établir les attentes en matière de gestion pour une saine gestion du secteur public en fonction de l'ensemble des politiques du Conseil du Trésor, y compris la *Politique sur les langues officielles*, à évaluer les pratiques et le rendement organisationnels dans les principaux domaines de gestion, à tenir les administrateurs généraux responsables de la gestion organisationnelle et à appuyer l'amélioration continue des pratiques de gestion. Les résultats de la CRG pour la CG de la gestion des personnes donneront un aperçu des pratiques de planification et de gestion qui contribuent à une fonction publique diversifiée, inclusive, saine et agile.

Pour plus de détails et d'informations sur la composante gestion des personnes du CRG, veuillez d'abord contacter le coordinateur du CRG de votre institution ou visiter le site Web du CRG.

Demande d'action

Sondage : Plateformes de collaboration du GC

Le gouvernement du Canada continue d'innover pour améliorer la collaboration interministérielle. La toute nouvelle plateforme, GCÉchange utilise SharePoint et Teams pour permettre aux utilisateurs de collaborer avec l'ensemble des ministères et organismes du GC.

Du côté SharePoint de GCÉchange, vous pouvez :

- → participer à l'une des nombreuses collectivités interministérielles
- → participer à des carrefours thématiques qui se concentrent sur ces enjeux pertinents pour la fonction publique
- → créer une collectivité de collaboration interministérielle qui a sa page et son espace Teams
- → lire les nouvelles et les histoires du GC

Du côté Teams de GCÉchange, vous pouvez communiquer avec les collectivités desquelles vous êtes membre, corédiger des documents et clavarder avec des collègues d'autres ministères et organismes.

Nous voulons savoir : votre institution a-t-elle embarqué sur GCÉchange ?

Veuillez prendre une minute pour nous le faire savoir dans ce sondage.

Votre participation peut contribuer à façonner l'avenir de nos activités de mobilisation!

Communauté

La présidente du Conseil du Trésor du Canada, l'honorable Mona Fortier, faisait partie des quelques 330 participants, au Sommet sur les langues officielles, tenu le jeudi 25 août 2022 au Centre national des arts à Ottawa. Cette journée clôturait les consultations publiques à l'échelle du pays visant à jeter les bases du prochain Plan d'action sur les langues officielles attendu au printemps 2023. La plupart des participants étaient des représentants d'organismes émanant de communautés des langues officielles en situation minoritaire.

La présidente a fait valoir que les modifications apportées en 2019 au Règlement sur les langues officielles – communications avec le public et prestation des services font en sorte que, pour la première fois, les familles bilingues et les immigrants qui parlent la langue minoritaire à la maison seront comptés dans les calculs de la

demande pour des services fédéraux bilingues. De plus, la présence d'une école de la minorité dans l'aire de service d'un bureau fédéral devient un facteur pour sa désignation bilingue. Le Secrétariat examinera avec attention les données linguistiques du Recensement de 2021 diffusées le 17 août, mais il anticipe qu'avec l'application du Règlement modifié environ 700 bureaux fédéraux présentement unilingues deviendront bilingues au cours des prochaines années.

Enfin, a souligné la présidente, le projet de loi C-13 représente une étape cruciale dans la revitalisation de la gouvernance des langues officielles du Canada pour l'avenir. Mme Fortier a conclu : « Nos langues officielles sont notre force. Elles contribuent à notre diversité et à notre inclusion, à notre cohésion sociale et à notre résilience. »

Les principaux thèmes discutés lors du Sommet furent : les tendances démographiques et l'égalité réelle, le développement économique, l'intégration et la rétention des nouveaux arrivants, l'accès aux services, le continuum en éducation, l'accès à l'apprentissage de la langue seconde, les groupes en quête d'équité au sein des communautés de langue officielle en situation minoritaire, et les perspectives internationales sur la promotion des deux langues officielles.

À l'instar d'autres institutions fédérales, le Centre d'excellence en langues officielles du Secrétariat du Conseil du Trésor a tenu un stand d'information dans les couloirs du CNA afin de répondre aux questions des participants et mousser les avancées que le Règlement sur les langues officielles apportera en matière de prestation de services auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Centre d'excellence en langues officielles - de gauche à droite : Carsten Quell, directeur exécutif, Mélanie Ladouceur, conseillère, Annie Proulx, gestionnaire de l'équipe du Règlement, Karim Adam, directeur à la surveillance et à la conformité, et Robert Bousquet, agent de programme.

Au cas où vous l'auriez manqué : Journée des langues officielles 2022

La Journée des langues officielles (auparavant connue sous le nom de Journée de la dualité linguistique) a été célébrée le 8 septembre 2022. Cet événement a été organisé conjointement par le Conseil du Réseau des champions des langues officielles, le Réseau de la dualité linguistique, Patrimoine canadien, l'École de la fonction publique du Canada et de nombreux autres partenaires.

Pour célébrer nos langues officielles, les participants ont eu le plaisir d'assister à des prestations musicales des musiciennes canadiennes Mimi O'Bonsawin et Missy D, et deux membres du groupe humoristique franco-ontarien Improtéine ont animé l'événement.

Une vidéo bilingue, produite en collaboration par Patrimoine canadien, le Conseil du Réseau des champions des langues officielles et Improtéine, a été présentée pour encourager les institutions fédérales à faire preuve de leadership en prenant des mesures positives pour mettre en œuvre l'engagement du gouvernement du Canada envers la promotion du français et de l'anglais.

Vidéo : Prends les devants et fais briller les langues officielles !

Cliquez ici pour en savoir plus sur les événements et le programme de la célébration de la Journée des langues officielles et pour rester informé sur l'événement de 2023.

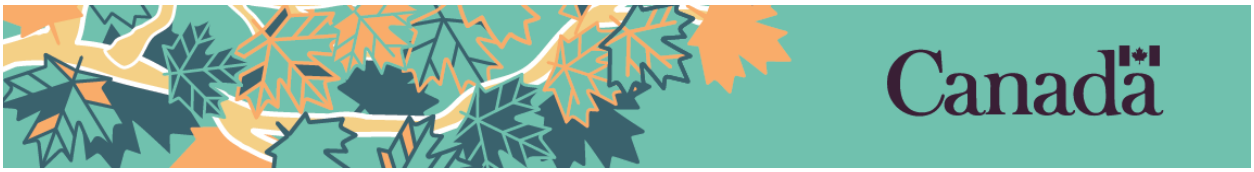

Numéro publié par le Centre d'excellence en langues officielles, septembre 2022.
Questions ou commentaires ? Écrivez-nous à OLCEInformationCELO@tbs-sct.gc.ca